

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du mercredi 30 mars 2016 à 20 heures

L'AN DEUX MIL SEIZE le TRENTE MARS à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

Étaient présents : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames BAILLY Aline, RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Messieurs ANNE Régis et VENTROUX Jacques, **Adjoints**,

Mesdames HUBERT Jeannine, MARTINEAU Anita, PICOULEAU Christelle et ROCHETEAU Lydie et Messieurs LEDUC Bruno, LEHOUX Yves, LEROY Patrick, MARAIS Bruno, et MOURIER Nicolas, **Conseillers municipaux**

Absents excusés : Madame LOVAT Cindy donne procuration à Madame BAILLY Aline
Madame ROINEAU Manon donne procuration à Madame TYLKOWSKI F.
Monsieur FORET Christophe donne procuration à Monsieur ANNE Régis
Monsieur MARIE Philippe donne procuration à Monsieur LEGUET Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur LEROY Patrick

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 03 février 2016.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire sort de la salle.

Budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ANNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur LEGUET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	216 054,40			3 459 567,59	216 054,40	3 459 567,59
Opérations de l'exercice	1 034 682,04	966 375,76	1 082 944,63	2 079 623,02	2 117 626,67	3 045 998,78
TOTAUX	1 250 736,44	966 375,76	1 082 944,63	5 539 190,61	2 333 681,07	6 505 566,37
Résultats de clôture	284 360,68			4 456 245,98		4 171 885,30
Restes à réaliser	31 550,17	-	-	-	31 550,17	
TOTAUX	315 910,85	-	-	4 456 245,98	31 550,17	4 171 885,30
RESULTATS Définitifs	315 910,85	-	-	4 456 245,98	-	4 140 335,13

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ANNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur LEGUET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		101 925,54		149 662,15	-	251 587,69
Opérations de l'exercice	492 411,57	620 615,77	635 301,53	549 225,64	1 127 713,10	1 169 841,41
TOTAUX	492 411,57	722 541,31	635 301,53	698 887,79	1 127 713,10	1 421 429,10
Résultats de clôture		230 129,74		63 586,26		293 716,00
Restes à réaliser	7 773,85	-	-	-	7 773,85	-
TOTAUX	7 773,85	230 129,74	-	63 586,26	7 773,85	293 716,00
RESULTATS Définitifs		222 355,89		63 586,26		285 942,15

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête les résultats définitifs.

Retour de Monsieur le Maire.

COMPTES DE GESTION 2015 DU RECEVEUR – BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 du receveur du budget principal de la commune et du budget annexe d'assainissement.

AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'année 2015 :

Section de fonctionnement :

- année 2014 – excédent	3 459 567.59 €
- année 2015 – excédent	996 678.39 €
Résultat excédent	4 456 245.98 €

Section d'investissement :

- année 2014 – déficit	216 054.40 €
- année 2015 – déficit	68 306.28 €
Résultat déficit	284 360.68 €

Restes à réaliser : recettes	-
dépenses	31 550.17 €
Soit un besoin de financement	31 550.17 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

- porter au 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	315 910.85 €
- porter au 002 - excédent de fonctionnement reporté	4 140 335.13 €
- porter au 001 - déficit d'investissement reporté	284 360.68 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'année 2015 :

Section d'exploitation :

- année 2014 – excédent	149 662.15 €
- année 2015 – déficit	- 86 075.89 €
Résultat excédent	63 586.26 €

Section d'investissement :

- année 2014 – excédent	101 925.54 €
- année 2015 – excédent	128 204.20 €
Résultat excédent	230 129.74 €

Restes à réaliser : recettes	-
dépenses	7 773.85 €
Soit un besoin de financement	7 773.85 €

Après délibération, le conseil municipal vote les affectations de résultats de la façon suivante :

- porter au 002 - excédent de fonctionnement reporté	63 586.26 €
- porter au 001 - excédent d'investissement reporté	230 129.74 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire propose le maintien des taux votés en 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation	20.51 %
- Taxe foncière (bâti)	15.55 %
- Taxe foncière (non bâti)	36.15 %
- CFE	17.54 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission « Finances » a arrêté le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2016. Le Maire présente le tableau au conseil municipal pour vote.

A.A.A. (Association Artisanique Aubigné-Racan)	165 €
A.C.A.R. (Association des commerçants)	500 €
A.C.A.R. (Association des commerçants) - Buvette	200 €

Amicale des Pompiers	326 €
A.P.E.L. École Saint-Joseph	350 €
A.P.E. École publique	350 €
Association VEAL (Véhicules d'Epoque Aune & Loir)	150 €
Club de Pétanque	300 €
Club des Aînés Ruraux (Génération mouvement)	250 €
Collège Suzanne Bouteloup - projet CESC (2 € x 57 élèves)	114 €
Collège Suzanne Bouteloup (Voyage en Bulgarie 80 € x 3 élèves)	240 €
Collège Suzanne Bouteloup (Séjour Sillé le Guillaume 50 € x 6 élèves)	300 €
Collège Suzanne Bouteloup (2 jours en Normandie 30 € x 13 élèves)	390 €
Comice cantonal	1 050 €
Coopérative scolaire école publique	3 500 €
Croix-Rouge de Mayet	62 €
École privée Saint-Joseph (563 € x 37 élèves)	20 831 €
Ecole Publique - Classe de découverte (40 € x 48 élèves)	1 920 €
École publique - Enduro	100 €
École publique - Transport Cherré CAPRA	100 €
Fondation du Patrimoine	100 €
Galaxy's 2000 (majorettes)	700 €
Gymnastique Volontaire	300 €
J.S.A.R. (Jeunesse Sportive Aubigné-Racan) Boxe	900 €
Jardinier Sarthois	150 €
Le Réveil de Verneil (cérémonies du 8 mai et du 11 novembre)	200 €
Les Boulistes d'Aubigné	200 €
Piquer sur le carreau le cœur du trèfle	130 €
Restos du Cœur	360 €
S.T.A.R. (Société TIR)	430 €
Secours Populaire	200 €
T.C.A.R.V. (Tennis Club d'Aubigné-Racan)	785 €
TEAM 69 (side-car)	137 €
Tuning	150 €
U.S.A.R. (Union Sportive d'Aubigné-Racan)	1 100 €
UNC/AFN	230 €
Cinéambule	3 000 €
Club associatif gravure sur verre	50 €
DIVERS	5 000 €
TOTAL	45 320 €

Après délibération et vote, 1 contre (N. MOURIER) et 18 pour, le conseil municipal approuve les montants attribués aux associations au titre de la subvention 2016.

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, le projet susceptible d'être éligible est :

- Réfection de l'éclairage public rue Racan et rue du Professeur Arnould.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant H.T.
Maître d'ouvrage	27 580.00 €
D.E.T.R. – 20 %	6 895.00 €
TOTAL	34 475.00 €

Le conseil municipal :

- autorise le Maire, ou son représentant, à déposer une demande au titre de la D.E.T.R. pour l'année 2016,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local, le projet susceptible d'être éligible est :

- Construction de vestiaires sportifs.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant H.T.
Maître d'ouvrage	97 962.50 €
Dotation de soutien à l'investissement local	86 000.00 €
Réserve parlementaire Sénateur	10 000.00 €
TOTAL	193 962.50 €

Le conseil municipal :

- autorise le Maire, ou son représentant, à déposer une demande au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (bourgs-centres),
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

Dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière pour l'année 2016, le projet susceptible d'être éligible est :

- Aménagement sécuritaire avec création de trottoirs rue du 11 novembre.

Après délibération, le conseil municipal, 1 abstention (Y. LEHOUX) et 18 pour, adopte le projet précité, décide de solliciter le concours du Département pour un montant de travaux HT de 42 860.00 €.

Le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à déposer une demande au titre de la dotation du produit des amendes de police pour l'année 2016, atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours et décide de l'engagement de l'opération au plus tard l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante.

BUDGETS 2016 – COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose les conditions de préparation des budgets de la commune et de l'assainissement pour l'année 2016.

Après avis de la commission des finances en date du 17 mars 2016 et ayant entendu la présentation des budgets par Monsieur le Maire, le conseil municipal, 1 abstention (Y. LEHOUX) et 18 pour, adopte le budget primitif de la commune et à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2016.

Budget principal

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	540 945.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	677 150.00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	6 000.00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	95 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 054 316.51 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 107.99 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	124 020.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 436 855.63 €
	TOTAL	5 943 395.13 €

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	4 140 335.13 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	60 000.00 €

Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	45 800.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 171 552.00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	510 408.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10 300.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 000.00 €
	TOTAL	5 943 395.13 €

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	284 360.68 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5 316.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	34 800.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	375 815.07 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 320 965.60 €
	TOTAL	2 021 257.35 €

Section d'investissement - Recettes

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 054 316.51 €
Chapitre 024	Produits de cessions	3 600.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 107.99 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	477 910.85 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	476 322.00 €
	TOTAL	2 021 257.35 €

Budget assainissement

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	67 650.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	10 000.00 €

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	73 587.26
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 000.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	25 751.41 €
	TOTAL	201 988.67 €

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	149 662.15 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 102.41 €
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	104 300.00 €
	TOTAL	201 988.67 €

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 102.41 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	107 968.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	7 773.85 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	205 856.74 €
	TOTAL	355 701.00 €

Section d'investissement - Recettes

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	230 129.74 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 587.26 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	51 984.00 €
	TOTAL	355 701.00 €

PRISE DE COMPÉTENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi), DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR

Monsieur le Maire expose la délibération n°2016-02-01 du 16 février 2016 du conseil communautaire Aune et Loir ayant pour objet : transfert de compétence et modification des statuts.

« Monsieur le Président rappelle la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n° 2014-366 du 24 mars 2014 qui rend obligatoire la prise de compétence « PLU » pour les communautés de communes à partir de mars 2017.

Il est proposé au Conseil Communautaire que soit transférée et intégrée dans les statuts de la Communauté de Communes Aune et Loir, conformément à l'article 5211-17 du CGCT, dans la compétence obligatoire Aménagement de l'Espace, la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Ce transfert de compétence doit être décidé par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des conseils municipaux des communes d'Aubigné-Racan, Coulongé, Mayet, Sarcé, Vaas et Verneil-le-Chétif. L'inscription aux statuts interviendra à l'issue des délibérations des communes.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'extension des compétences de la Communauté de Communes Aune et Loir,*
- approuve les modifications statutaires dans la compétence obligatoire **Aménagement de l'Espace : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,***
- dit que la présente délibération sera notifiée à l'ensemble des communes membres en vue de leur adoption conformément à l'article L.5211.17 du CGCT. »*

Après délibération, et vote à l'unanimité, le conseil municipal approuve le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Aune et Loir et par conséquent :

- l'extension des compétences de la Communauté de Communes Aune et Loir,
- les modifications statutaires dans la compétence obligatoire **Aménagement de l'Espace : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.**

INFORMATION SUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage signé avec Label Eau et Ingénierie pour l'étude diagnostique et schéma directeur du système d'assainissement collectif de la commune, un cahier des charges a été présenté aux membres de la commission « Assainissement », au SATESE et à la Police de l'eau lors d'une réunion le vendredi 18 mars 2016 et approuvé.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été publié le jeudi 24 mars 2016 ; remise des offres le jeudi 28 avril 2016 à 11h30 au plus tard.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès l'Agence de l'Eau qui peut participer à hauteur de 60 % sachant que le coût estimatif s'élève à 86 640.00 € HT.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « TRAVAUX »

M. J. VENTROUX, responsable de la commission « Travaux », donne lecture du compte rendu de la réunion du 23 mars 2016.

A) – *ECOLE PUBLIQUE*

- Création de plafonds phoniques (Classes CM1, CM2, couloir et dortoir)
Société APM - Saint Jean de Linières (49) – Montant : 7 084.64 € TTC
- Modification de l'éclairage (Classes CM1, CM2, couloir et dortoir)
Société AUVÉ – Le Lude (72) – Montant : 3 342.05 € TTC
- Travaux de câblage dans la salle Informatique
Société ELCARE - Saint-Pavace (72) – Montant : 3 421.98 € TTC
- Pose de stores à bandes verticales (Classes CM1 et CM2)
DM ALU – Ecommoy (72) – Montant : 2 050.92 € TTC
- Travaux de peinture
Pour le couloir des maternelles :
David RENOUE – Lavernat (72) - Montant : 2 811.91 € TTC
Pour les classes CM1, CM2 et le couloir :
ABREU Frères – Ecommoy (72) – Montant : 4 152 € TTC

B) – *SERVICES TECHNIQUES*

- Remplacement de l'arroseur du stade
Société ALD – Précigné (72) – Montant : 4 516.56 € TTC
- Remplacement du tracteur tondeuse
Société JOLIVET – Le Mans (72) – Report : 12 800 € TTC
- Remplacement de l'épareuse
Avant son choix définitif, la commission demande quelques renseignements techniques complémentaires et d'éventuelles négociations.

C) - *TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN*

- Travaux d'entretien au plan d'eau
ARBOLOIR – Lavernat (72) – Montants : 1 272 € TTC (Elagage)
- Travaux d'aménagement / Cité Charles de Gaulle : suppression du massif
BARDET TP – Vaas (72) – Montant : 906 € TTC
- Travaux au Pont de la Touche (☞ *Travaux soumis au dossier Loi sur L'eau*)
Société GOUBARD – Coulongé (72) – Montant : 3 178.21 € TTC
- Travaux de la rue du 11 novembre : Choix de la maîtrise d'œuvre
Société AVR – Le Mans (72) - Mr Roncier
Montant Prévisionnel des Travaux : 62 000 € TTC (estimation)
Honoraires (Forfait) : 3 450 € TTC
- Installation d'un nouveau système d'alarme pour la mairie et l'agence postale
Société NEXECUR (EX CT CAM) – Coullaines (72) - Montant : 4 413.80 € TTC
- Nettoyage annuel des vitres
NTP – Ecommoy (72) – Montant : 1 461.31 € TTC
- Travaux éclairage public – Rue Racan & rue du Professeur Arnould
La commission a choisi le modèle de lanterne « Soltis » de chez ABEL (à LED) ainsi que le type de crosse.
Le devis définitif est en cours d'élaboration et s'élève au montant d'environ 35 000 € TTC

Le conseil municipal émet un avis favorable (18 pour et 1 contre – N. MOURIER) aux différentes propositions de la commission.

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « ROUTES – EAUX PLUVIALES – EAUX USÉES »

M. R. ANNE, responsable de la commission « Routes – Eaux pluviales – Eaux usées », donne lecture du compte rendu de la réunion du 24 mars 2016.

A) RÉFECTION DES CHEMINS

Chemins concernés : Chemin Mal Equarri, Chemin du Boulay et de la Minardière, Chemin LD La Pierre et des Fromendières, Chemin de la Bleutière et Chemin N°71, Chemin LD l'Étang de Loyneau, Chemin de la Grande Morinière et Les Nœuds, et Chemin de la Sapanière de l'Étang
Société BARDET TP – Vaas (72) – Budget : 30 000 € TTC

B) CARREFOUR DES PERRICHES

La Société LUC DURAND n'ayant pas répondu à notre demande devis, nous sommes dans l'obligation de faire de nouvelles demandes de devis auprès de nouvelles entreprises.

C) GRAVILLONAGE SUR LES ROUTES

Budget : 40 000 € TTC

D) STATION D'ÉPURATION

Le choix du prestataire pour l'entretien de la station d'épuration est :
La Société JOUSSE – Parigné-sur-Braye (53) – Budget : 5 376 € TTC
Nettoyage des raquettes avec changement des diffuseurs :
Budget : 2 394 € TTC + 100 € TTC par diffuseur détérioré (maximum 48)

Le conseil municipal émet un avis favorable aux différentes propositions de la commission.

Un exemplaire du compte rendu est remis à chaque conseiller.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ALSH DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du compte rendu de la commission ALSH de la Communauté de Communes Aune et Loir du 20 janvier 2016.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque, ni question à ce sujet.

COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNE ET LOIR

Les membres du conseil municipal ont préalablement à la séance du conseil municipal pris connaissance du procès-verbal des séances du conseil communautaire de la Communauté de Communes Aune et Loir du 16 février 2016 et du 15 mars 2016.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque, ni question à ce sujet.

Le Maire informe du départ d'un médecin de la maison médicale de Mayet, ce qui réduit encore l'offre de santé du territoire.

Le Maire précise que l'installation des infirmiers à Aubigné-Racan est en cours.

DIVERS

- Un document d'information sur le risque industriel de la société AG France, disponible à l'accueil de la mairie, est remis à chaque conseiller.
- Une lettre d'information « Objectif SCoT – consultation citoyenne », disponible à l'accueil de la mairie, est remise à chaque conseiller.
- Le Maire informe de l'attribution de la subvention au titre du fonds de péréquation postale territoriale pour les travaux d'aménagement de l'agence postale d'un montant de 40 000 € (environ 60 % du coût).
- Monsieur le Maire donne lecture de la carte de la famille LEHOUX qui remercie le conseil municipal pour les roses envoyées suite au décès de Mme Simone LEHOUX.
- Le Maire donne lecture du courrier de Mme LEROY qui se retrouve seule à assurer l'ouverture, la fermeture et l'entretien de l'église et ne peut donc plus assurer ces missions.
Le conseil municipal prend en considération son courrier. Le Maire précise que la commune va s'organiser.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme TRIPON concernant le sinistre rue de la Gaieté.
Elle s'inquiète que les réparations n'aient toujours pas été réalisées.
Monsieur le Maire fera une réponse écrite. Il précise que les assurances ont été longues à traiter le dossier car un expert de chaque compagnie est intervenu à des dates différentes.
Le règlement à la commune du montant du préjudice n'a donc été réglé qu'en début d'année et l'entreprise qui doit intervenir réalisera les travaux lorsqu'elle aura un chantier proche d'Aubigné.
- Question de Mme MARTINEAU concernant les travaux de l'agence postale
Durée : 2 mois
Le bureau de poste reste ouvert jusqu'au 31 mai et l'agence postale communale doit ouvrir le 1^{er} juin.
Informations sur les travaux en cours :
Le Maire précise qu'un nouveau permis de construire a été déposé pour les vestiaires du club de football avec les modifications demandées par le service de la Préfecture « Accessibilité ».
L'architecte du restaurant scolaire a rendez-vous le vendredi 1^{er} avril afin de présenter une première esquisse.
Les enfouissements de la rue Racan et rue du Professeur Arnould devraient s'effectuer dans le courant du mois de juin.

- Question de M. MOURIER concernant la mise à disposition de la salle des Tanneries pour la pratique de Tai Chi.
Le Maire précise que la disponibilité du gymnase et de la salle des fêtes étant réduites, la salle des Tanneries est à la disposition des associations.
- Question de M. LEHOUX concernant le projet d'inauguration de la salle des Tanneries.
Le Maire souhaite au préalable faire une porte ouverte.
- Question de M. LEDUC concernant le fossé route de Varennes.
Le Maire propose que la commission se rende sur place. S'agissant de la zone humide, les travaux qui seraient réalisés sont soumis à l'avis de la Police de l'eau.
- Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 27 avril 2016** à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 25.

Le Maire : Philippe LEGUET

Le secrétaire de séance : Patrick LEROY